

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE
LA FORMATION PROFESSIONNELLE

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union – Discipline - Travail

DIRECTION
DES ECOLES, LYCEES ET COLLEGES

Abidjan, le 19 JUIL 2017



04 BP 717 Abidjan 04
Tél: 20 22 88 47
Fax: 20 22 96 37
E-mail: delcabidjan@yahoo.fr

Le Directeur

à

Réf. : 03 89 /MENET-FP/DELCC/S-DPP

Mesdames et Messieurs les
Directeurs Régionaux
(Pour large diffusion et suivi)

Mesdames et Messieurs les
Inspecteurs de l'Enseignement
Préscolaire et Primaire
(Pour exécution)

**Objet : Contrôle des listes des Directeurs d'école au titre
de l'année scolaire 2016-2017**

Chaque année, de nombreuses réclamations parviennent à mes services portant sur des erreurs de nom, matricule ou nombre de classes et même sur des omissions.

Afin que pareil désagrément ne survienne plus à la diffusion des décisions portant octroi d'indemnités aux Directeurs d'écoles, maîtres de CM 2 et maîtres d'application, vous voudrez bien vous présenter aux heures ouvrables au 17^{ème} étage de la tour D aux portes 18, 24, 41 et 42 munis de vos différentes listes en vue de vous assurer de leur conformité avec celles en notre possession.

Les IEPP voudront bien tout mettre en œuvre pour effectuer cette démarche en personne entre le 25 Juillet et le 25 Août 2017 et noter qu'aucun de leurs collaborateurs ne sera autorisé à opérer en leurs noms.




MEA Kouadio